

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

POLITIQUE, LITTÉRAIRE.

PRO ARIS ET FOCIS

SCIENCES, ARTS.

1er Septembre 1827

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI, 8 OCTOBRE 1906

80ème Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

Merchants' El. L. & P. Co., Ltd.

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

Bulletin Financier

Samedi, 6 octobre 1906.

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

Marché Monétaire

Nouvelle-Orléans

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

Change

Le STERLING est stable

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

Actions et Bonds

Dernières cotes du "N. O. Stock Exchange"

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

Banques

Bank of Orleans

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

Chemins de fer

Hirmingham Ry. L.

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

Compagnies d'assurances

Germania

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2

do de com... 100 43 1/2 44 1/2



Le Ministère des Affaires Étrangères...

Le Président de la République promulgue la loi...

Art. 1er. Amnistie pleine et entière...

Art. 2. Pour les insoumis et déserteurs...

Art. 3. L'amnistie est conditionnelle...

Art. 4. Le Président de la République...

Le même qu'avant la quarantaine...

Excursions du Dimanche à Bon Marché...

Le Ministère des Affaires Étrangères...

Le Président de la République promulgue la loi...

Art. 1er. Amnistie pleine et entière...

Art. 2. Pour les insoumis et déserteurs...

Art. 3. L'amnistie est conditionnelle...

Art. 4. Le Président de la République...

Le même qu'avant la quarantaine...

Excursions du Dimanche à Bon Marché...

Le Ministère des Affaires Étrangères...

Le Président de la République promulgue la loi...

Art. 1er. Amnistie pleine et entière...

Art. 2. Pour les insoumis et déserteurs...

Art. 3. L'amnistie est conditionnelle...

Art. 4. Le Président de la République...

Le même qu'avant la quarantaine...

Excursions du Dimanche à Bon Marché...

Le Ministère des Affaires Étrangères...

Le Président de la République promulgue la loi...

Art. 1er. Amnistie pleine et entière...

Art. 2. Pour les insoumis et déserteurs...

Art. 3. L'amnistie est conditionnelle...

Art. 4. Le Président de la République...

Le même qu'avant la quarantaine...

Excursions du Dimanche à Bon Marché...

Le Ministère des Affaires Étrangères...

Le Président de la République promulgue la loi...

Art. 1er. Amnistie pleine et entière...

Art. 2. Pour les insoumis et déserteurs...

Art. 3. L'amnistie est conditionnelle...

Art. 4. Le Président de la République...

Le même qu'avant la quarantaine...

Excursions du Dimanche à Bon Marché...

Le Ministère des Affaires Étrangères...

Le Président de la République promulgue la loi...

Art. 1er. Amnistie pleine et entière...

Art. 2. Pour les insoumis et déserteurs...

Art. 3. L'amnistie est conditionnelle...

Art. 4. Le Président de la République...

Le même qu'avant la quarantaine...

Excursions du Dimanche à Bon Marché...

Le Ministère des Affaires Étrangères...

Le Président de la République promulgue la loi...

Art. 1er. Amnistie pleine et entière...

Art. 2. Pour les insoumis et déserteurs...

Art. 3. L'amnistie est conditionnelle...

Art. 4. Le Président de la République...

Le même qu'avant la quarantaine...

Excursions du Dimanche à Bon Marché...

Le Ministère des Affaires Étrangères...

Le Président de la République promulgue la loi...

Art. 1er. Amnistie pleine et entière...

Art. 2. Pour les insoumis et déserteurs...

Art. 3. L'amnistie est conditionnelle...

Art. 4. Le Président de la République...

Le même qu'avant la quarantaine...

Excursions du Dimanche à Bon Marché...

QUINOAILLERIE, CONSULAT DE FRANCE, GRAIN DE COTON, TONNELLERIE, FROITS ET NOIX, RIZ, PRODUITS DE LA CAMPAGNE, FARINES, GRAINS ET FOURRAGES, PROVISIONS, MARCHANDISES DIVERSES, CHARBON, BOIS DE CONSTRUCTION, CHEVAUX ET MULETS, GROCIERIES.

